

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N° DN587**

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« modification de la doctrine d'emploi des réserves et augmentation de ces dernières »

les mots :

« augmentation des réserves et modification de leur doctrine d'emploi sans réduction du taux d'activité individuel au regard des indicateurs de l'année n-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport d'information n° 4161 sur les réserves établi par messieurs Christophe Blanchet et Jean-François Parigi fait état de la mauvaise gestion dont a fait l'objet le budget de la réserve opérationnelle les années précédentes. Dans les armées, la hausse du budget des réserves à partir de 2016 s'est d'abord traduite par une augmentation du nombre de jours d'activité, faute d'avoir encore atteint les cibles de recrutement fixées par le Gouvernement et inscrites dans la LPM. Par la suite, la poursuite des objectifs de recrutement a obligé les gestionnaires à réduire l'activité, avec un effet désastreux sur le moral et la fidélisation des réservistes. Le présent amendement propose donc de porter à ce sujet une attention particulière afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs que par le passé.